

des renseignements obtenus et, s'il est nécessaire de consulter un avocat de l'endroit, les frais de ses services professionnels devront naturellement être remboursés au ministère.

En deuxième lieu, le ministère peut recommander un avocat de l'endroit, dans un pays étranger, aux avocats canadiens en quête d'agents à l'extérieur. Ici encore, le ministère ne saurait offrir et n'offre pas de garanties; mais nos missions, qui exercent un soin méticuleux à cet égard, dresseront une brève liste d'avocats de l'endroit jouissant d'une bonne renommée et la feront parvenir au ministère qui, à son tour, la transmettra à l'avocat canadien intéressé.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Réunion ministérielle canado-japonaise : Ottawa, les 5 et 6 octobre.

Conférence du Commonwealth sur l'éducation et la formation de techniciens : Huddersfield, Angleterre, du 17 au 29 octobre.

Conférence générale de l'UNESCO, quatorzième session : Paris, du 25 octobre au 30 novembre.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture : Rome, octobre.

Conseil de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce : Genève, le 25 octobre.

Conseil ministériel de l'OCDE : Paris, les 24 et 25 novembre.

Conseil international du blé, 47^e session : Londres, le 13 décembre.